



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRÉLEX

Tél.: 022 369 92 92
Fax: 022 369 92 91

PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 09 DECEMBRE 2016

Le Président, M. Philippe DEPIERRE, ouvre la séance à 19H15 avec l'ordre du jour suivant :

Monsieur le Président, M. Philippe DEPIERRE précise que les débats lors des séances du Conseil communal sont enregistrés et demande si l'assemblée donne son accord.

L'ensemble du Conseil communal n'ayant aucune remarque, le Président passe à l'ordre du jour, ci-dessous.

1. Appel - 2. Assermentation - 3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 29 septembre 2016 – 3bis. Nomination à la Commission Eaux et Egouts - 4. **Préavis n°13/2016** - Concernant le budget communal 2017 - 5. **Préavis n°14/2016** - Fixation du plafond en matière d'endettement pour la législature 2016-2021 - 6. Mention des préavis à venir - 7. Communication (s) du Président - 8. Communication (s) de la Municipalité - 9. Propositions individuelles et divers

1. Appel

39 conseillers présents, 4 conseillers excusés et 1 conseiller absent.

2. Assermentation

Assermentation par Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE, d'une conseillère communale.

Suite à la démission de Monsieur PERELLI, Madame Arlette AEBI est assermentée.

La nouvelle conseillère communale est applaudie par l'assemblée. Nous sommes donc 40 conseillers présents.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 29 septembre 2016

Monsieur Pierre-André CUVIT a remarqué une erreur en page 8, il ne s'agit pas du lieu-dit « La Durette » mais « La Violette », ceci sera dûment corrigé.

Vote : Procès-verbal du 29 septembre 2016 - 36 oui et 3 abstentions

Le procès-verbal est donc approuvé.

3b. Nomination à la Commission Eaux et Egouts

Suite à la démission de Monsieur PERELLI, un nouveau conseiller doit être élu à la commission Eaux et Egouts.

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE demande qui souhaite se présenter.

Monsieur Marc-Etienne RAVENEL ainsi que Monsieur Jean-Charles SAILLAND se présentent.

L'assemblée fait remarquer au bureau du Conseil que Monsieur Marc-Etienne RAVENEL fait déjà partie de cette commission. Seul Monsieur Jean-Charles SAILLAND se trouve en lice.

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE passe au vote.

Vote : 38 oui et 1 abstention

Monsieur Jean-Charles SAILLAND est nommé à la commission eaux et égouts.

4. Préavis n°13/2016 – concernant le budget communal 2017

Monsieur le Municipal, Pierre HOFMANN prend la parole ; dans le budget reçu se trouvent les annexes relatives au budget communal 2017, le budget par ordre administratif, le tableau des investissements de la commune, ainsi qu'un tableau comparatif sur les trois dernières années.

Sur le Budget communal 2017, nous constatons un excédent de charges de CHF 680'105.00, ceci bien évidemment avec un taux d'imposition maintenu à 57 %, approuvé par le Conseil communal le 29 septembre 2016.

A la 1^{ère} page du préavis se trouvent les quatre postes qui influencent principalement le budget communal.

A la page 4 du budget communal, se trouvent les «**Rentrées fiscales**» qui correspondent à 70% du budget communal. Ce poste est important mais difficile à prévoir. Sachant que sur les rentrées fiscales sur les personnes physiques ainsi que sur la fortune, il s'agit d'acomptes, la situation n'est pas définitive, même sur les années précédentes.

Les rentrées fiscales conjoncturelles sont calculées sur le budget 2016 et ces calculs servent à la contribution à la facture sociale.

Pour le poste 22 du budget : «**Service financier**», nous voyons une augmentation importante sur la péréquation horizontale d'un montant de CHF 300'000.00 par rapport au budget 2016 et le retour que l'on observe plus bas est un montant fixe par habitant.

Sous le chapitre 32 et le poste 321 : «**Gravières et forêts**», la Municipalité a été avisée que la Gravière en forêt sera ouverte durant l'été 2017, la Municipalité a estimé une production de ventes au 2^{ème} trimestre 2017 à 30'000 m3 au prix de CHF 10.00 (montant de base et non le montant définitif vu la procédure d'inflation et de points à ajouter).

Le périmètre doit être déboisé ; il en ressortira un montant quant à la vente de bois de CHF 20'000.00 environ.

En ce qui concerne, le service social, il y a une augmentation de charges de CHF 34'000.00 par rapport à 2015, et pour la «**Prévoyance sociale**» environ CHF 583'000.00 net.

En ce qui concerne la «**Santé publique**» une augmentation de CHF 25'000.00.

Monsieur le Municipal, Pierre HOFMANN ne commente pas les pages suivantes du préavis mais propose à l'assemblée de poser des questions et demande au Conseil communal d'accepter le préavis n°13/2016 - concernant le budget communal 2017 – tel qu'il est présenté et dès lors remercie l'assemblée.

Monsieur Albert BOLAY, président de la Commission des Finances rapporte que la commission s'est réunie à deux reprises les 10 et 31 octobre 2016 pour discussion avec la Municipalité, particulièrement avec Monsieur le Municipal, Pierre HOFFMANN.

La Commission des Finances estime avoir eu toutes les réponses à ses questions et souhaite apporter quelques modifications nécessaires. Ce qu'il faut remarquer c'est que la marge de manœuvre se réduit au fil des années.

Monsieur Albert BOLAY et la Commission des Finances demande au Conseil communal d'accepter ce préavis concernant le budget communal 2017.

Le Président ouvre la discussion.

L'assemblée n'ayant aucune remarque, le Président passe au vote :

Le préavis n°13/2016 - concernant le budget communal 2017 - est accepté à l'unanimité.

5. Préavis n°14/2016 - Fixation du plafond en matière d'endettement pour la législature 2016-2021

Monsieur le Municipal, Pierre HOFMANN, prend la parole et précise que tout comme le préavis n°13/2016, les membres du Conseil communal ont reçu en annexe le même tableau d'investissement que pour le budget, mais celui-ci est plus important ici en relation avec ce préavis, car il contient les investissements et les projets de la Municipalité.

Le préavis relatif à la fixation du plafond en matière d'endettement est présenté pour la 3^{ème} fois par Monsieur Pierre HOFMANN, le préavis étant présenté en début de législature. Sur la première page, Monsieur Pierre HOFMANN a commencé par un préambule sur la situation entre 2007 et 2016.

En 2016, la Municipalité a reçu au mois d'août un nouveau document du Service des communes et du logement qui annule et remplace les procédures précédentes. La principale nouveauté est que le canton ne prend plus que « acte » du plafond d'endettement que la Municipalité de Trélex propose au Conseil communal ; il n'y a plus d'imposition de la part du canton et les cautionnements sont intégrés dans ce même préavis. Auparavant la Municipalité devait présenter deux préavis distincts.

La Municipalité a choisi de proposer un plafond d'endettement net, qui tient compte des revenus de la commune (dette nette comparée aux revenus fiscaux et autres revenus).

Le montant proposé par la Municipalité est de CHF 15'000'000.00. Ces 15 mio doivent être pris comme un cadre. La Municipalité peut proposer au Conseil communal des préavis d'investissement que le Conseil accepte ou pas. Si le Conseil communal accepte les préavis présentés et que ceux-ci passent par la trésorerie courante, le plafond d'endettement n'est pas concerné. Si la Municipalité, par un préavis, contracte une dette, cette dernière en fera partie !

Le plafond d'endettement est composé de la manière suivante :

Actuellement sont comprises les dettes de la commune de Trélex, celles-ci à fin 2016, se montent à environ CHF 3'500'000.00 et il s'agit d'un patrimoine financier (Ferme Galé). La Municipalité n'a aucune dette sur le patrimoine administratif.

Monsieur Pierre HOFMANN tient à parler de la rénovation de l'Auberge communale ; CHF 4'000'000.00 ont été prévus comme endettement à la transformation de l'Auberge, la création de chambres d'hôtel et d'appartements.

Enfin s'ajoutent les projets de la Municipalité qui sont inscrits dans le tableau des investissements, qui seront présentés ou pas, ainsi que les montants budgétés à titre indicatif.

Se trouvent aussi les quotes-parts des associations qui tiennent une comptabilité indépendamment des comptes communaux et qui ne sont pas autofinancées. L'AISGE s'autofinance seule et ne fait pas partie des quotes-parts des dettes dans ce plafond d'endettement.

Par contre, les cautionnements y sont compris.

La Municipalité précise que le taux d'endettement ne doit pas excéder les 250% par rapport aux revenus ; Monsieur Pierre HOFMANN précise que ce n'est pas le cas, la commune de Trélex se trouve à 180% et la Municipalité estime que le montant de CHF 15'000'000.00 suffit.

Monsieur le Municipal, Pierre HOFMANN demande au Conseil communal d'accepter le préavis n°14/2016 - relatif à la fixation du plafond en matière d'endettement pour la législature 2016-2021 - tel qu'il est présenté.

Monsieur Albert BOLAY, président de la Commission des Finances prend la parole.

La Commission des Finances s'est réunie à deux reprises, les 10 et 31 octobre 2016, en présence de Monsieur le Municipal, Pierre HOFMANN. Celui-ci a donné des explications suffisantes et des réponses aux questions de la Commission.

La Commission des Finances a constaté que ce plafond d'endettement est suffisant pour couvrir les dépenses de la commune pour les cinq prochaines années et de plus le montant est identique à celui de 2011.

Monsieur Albert BOLAY, demande au Conseil communal d'accepter le préavis n° 14/2016.

Le Président ouvre la discussion.

L'assemblée n'ayant aucune remarque, le Président passe au vote :

Le préavis n°14/2016 - relatif à la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 - est accepté à l'unanimité.

6. Mentions des préavis à venir

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, prend la parole, celui-ci présentera un préavis, mais ne sait pas dans quel délai, en parallèle sur notre plafond d'endettement. L'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs a fixé dernièrement son plafond d'endettement. Le comité directeur de l'AISGE s'est rendu compte que ne figurait pas dans les statuts de l'association le montant maximum autorisé selon la loi. Afin d'être conforme à loi, il agit donc de modifier les statuts.

En conséquence, les modifications apportées doivent être présentées et approuvées par les communes respectives de l'association.

La Municipalité présentera donc un préavis concernant cette modification de statuts.

Madame la Municipale, Odile ROCHAT-JEANMONOD, n'annonce pas de préavis

Monsieur le Municipal, Cédric MARZER, présentera lors de la prochaine séance du Conseil, un préavis sur le règlement communal pour la distribution de l'eau.

Madame la Municipale, Evelyne VOGEL, n'annonce pas de préavis.

Monsieur le Municipal, Pierre HOFMANN, n'annonce pas de préavis.

7. Communications du Président

- Les dates des prochaines séances du Conseil communal (chaque Conseiller/ères a reçu un tableau quant à ces dates)
- Les votations pour l'année 2017 :
Le 12 février 2017, votations fédérales comprenant trois objets.
Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE demande si trois personnes se rendraient disponibles pour cette date.
- Le 30 avril 2017, élections au Grand Conseil et 1^{er} tour du Conseil d'Etat.
Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE demande si 10 personnes se rendraient disponibles pour cette date.
- La sortie annuelle du Conseil communal est fixée au samedi 29 avril 2017. Pour la visite des biens communaux, Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, en parlera en temps voulu.
- Monsieur le Président, s'adresse et demande aux différentes personnes déléguées auprès de diverses associations régionales de rédiger un rapport ou communications suite à l'assemblée générale de ces associations, afin d'en informer le Conseil communal.

8. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, prend la parole et donne des précisions quant à la transformation de l'Auberge communale. Transformation et rénovation acceptée par le Conseil communal. La démolition s'est faite sans encombre. Le sous-sol et les canalisations sont terminés, les murs sont montés. Monsieur Yves RAVENEL annonce que d'ici fin de la semaine prochaine, la première dalle sera posée. Tout se passe bien.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL tient à remercier le Conseil communal d'avoir accepté les deux préavis présentés ce soir.

Monsieur Yves RAVENEL, tient aussi à remercier l'ensemble des membres de la Municipalité, ainsi que Madame Elisabeth CONSTANTIN, boursière communale, pour le travail accompli.

Monsieur le Syndic, présente ses meilleurs vœux pour l'année 2017, ainsi que de joyeuses fêtes de fin d'année et se réjouit de partager un repas avec l'assemblée ici présente.

Madame la Municipale, Odile ROCHAT-JEANMOND, présente ses meilleurs vœux pour de belles fêtes à l'ensemble des personnes présentes et tient à remercier le Conseil communal de son travail durant l'année 2016 ainsi que de la confiance témoignée durant celle-ci. Remercier également les membres de la Municipalité et le personnel de la Commune de Trélex.

Monsieur le Municipal, Cédric MARZER, fait le point sur l'avancement des routes. Actuellement c'est la pause hivernale. Monsieur Cédric MARZER profite de cette pause pour faire des projets d'aménagements de divers endroits.

Monsieur Cédric MARZER, présente ses meilleurs souhaits et vœux pour de joyeuses fêtes et l'année 2017.

Madame la Municipale, Evelyne VOGEL annonce qu'il y aura lieu de prévoir à l'ordre du jour de la prochaine séance, la nomination d'un délégué et son suppléant pour représenter le Conseil communal auprès du Conseil intercommunal de Régionnyon.

Monsieur le Municipal, Pierre HOFMANN, tient à remercier le Conseil communal de la confiance témoignée ainsi que de l'approbation des deux préavis présentés ce soir.

Remerciements à l'ensemble des membres de la Municipalité pour leur soutien et Madame Elisabeth CONSTANTIN, boursière communale, pour son travail remarquable tout au long de l'année.

Monsieur Pierre HOFMANN, formule ses meilleurs souhaits pour de belles fêtes ainsi que ses bons vœux pour l'année 2017.

9. Propositions individuelles et divers

Monsieur Philippe AEBI s'adresse à la Municipalité et demande s'il y a eu déjà appel d'offre concernant l'Auberge communale sur les structures gérantes de l'Auberge.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, précise qu'il n'y a pas eu d'appel d'offre. Une préannonce va paraître afin que les personnes intéressées puissent consulter le dossier auprès de « Gastroconsult ».

Monsieur Werner REUST, prend la parole et demande des nouvelles quant au projet de la « MegaSTEP » prévu à Gland et aux frais que cela générerait.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, répond qu'en effet, cette STEP n'est qu'au stade de projet. Ceci est en rapport aux nouvelles normes quant au traitement des micropolluants, les steps actuelles (Nyon et Gland) ne sont plus aux normes et le but était de trouver un nouveau site, réunir les deux STEP et répondre à ces nouvelles normes pour traiter les micropolluants. Monsieur Yves RAVENEL, fait partie du comité de l'APEC, les discussions sont en cours avec Nyon. Car Nyon ne sait si elle va collaborer avec Gland ou transformer leur STEP. Le moment venu, le projet fera l'objet d'un crédit de construction et en effet la commune de Trélex participera aux coûts.

Monsieur Philippe AEBI prend la parole concernant la dernière intervention de Monsieur Jean-Charles SAILLAND concernant les odeurs désagréables Il demande à Monsieur le Municipal, Cédric MARZER où en sont les investigations.

Monsieur le Municipal, Cédric MARZER dit qu'à l'heure actuelle rien n'a été entrepris.

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE prend la parole et souhaite transmettre ses meilleurs vœux pour ces fêtes de fin d'année, ainsi que pour une belle année 2017. Il remercie le Conseil communal pour son travail et sa compréhension vis-à-vis de sa personne, en tant que nouveau président.

La parole n'étant plus demandée, le Président du conseil clôt la séance à 20 heures 15.

Le Président
Philippe DEPIERRE

La secrétaire
Fabia MASSOT-GATTI